

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

**Membres présents :** Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Laurence BURG, Béatrice LAMBINET

**Procurations :** Marie-Bernadette CHARBONNIER à Cédric GOUTH, Nathalie JACOB à Carole ASTIE, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Patrick MOUSSLER à Gérard BALDISSERA

**Membres absents excusés :** Marie-Bernadette CHARBONNIER, Nathalie JACOB, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Patrick MOUSSLER, Michel MARLIOT, Louisa BENZAID

**Membres absents :** Adil TYANE, Chloé MARTINEZ, Brigitte ZERRES

**Point n°7 – Convention entre le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA), le Conseil Départemental de la Moselle et la Ville de Woippy, et versement d'une subvention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'Equipe de Prévention Spécialisée de Woippy**

Convocation expédiée et affichée le : 5 juillet 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 28
33	23	5	pour : 28 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Considérant les rencontres entre le Conseil Départemental de la Moselle, le CMSEA et la Ville de Woippy, visant à redéfinir entre les parties le cadre d'intervention des équipes de Prévention Spécialisée,

Considérant l'accord qui en a suivi, définissant les missions de l'Equipe de Prévention Spécialisée de Woippy sur le territoire de la commune, dans le respect de la Charte Départementale de Prévention et d'Animation Urbaine qui précise les modalités de l'extension de la Prévention Spécialisée en Moselle et du développement d'actions socioculturelles et sportives pour les jeunes en difficultés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'approuver, sous réserve du vote de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Moselle, le projet de convention tripartite, dont l'objet est de définir les rapports entre les 3 parties signataires, conformément à la politique de Prévention Spécialisée mise en place par le Conseil Départemental de la Moselle en application de l'article L.121-2-2° du Code de l'Action Sociale et des Familles définissant les missions du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et de l'article L.221-1-2° relatif à la prévention de la marginalisation dans différents lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale,
- d'attribuer, pour l'année 2019, une participation de 24 000 €, montant équivalent à celui versé par le Conseil Départemental et correspondant aux frais de fonctionnement des locaux utilisés ainsi qu'aux frais liés à l'action de l'Equipe de Prévention Spécialisée de Woippy.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190712-DCM7-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019  
Publication : 16/07/2019

Pour extrait certifié conforme,  
WOIPPY, le 12 juillet 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH